

COMMUNE D'ALBIAS

(82350)

DELIBERATION DU 13 JANVIER 2014

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

ET LE LUNDI 13 JANVIER A 20 HEURES 30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALBIAS DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN TEYSSIERES, MAIRE.

Date de la convocation du conseil Municipal : **LUNDI 6 JANVIER 2014**

Le nombre de membres en exercice : 19. Le quorum est atteint.

Etaient présents :

Mesdames COYNE, HUGUET, LEVAVASSEUR, PLANA, RONCHINI, ROUSSEL, SUDRE, THIBAUT
Messieurs HOUBRON, MIRC, PERRIER, QUERAN, RIGAL, TESSIER, TEYSSIERES

Etaient excusé et représenté :

Etaient excusés et non représentés : Mesdames LINAS, MAGNANI, Messieurs LOBBE, SEMBEILLE

Le secrétaire de séance : Monsieur MIRC

Réf. : 3- 2014

Objet : Edification de clôtures – déclaration préalable

Le conseil municipal,

Vu Code de Général de Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé le 12/12/2013 et exécutoire au 19/12/2013 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-12 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article L421-12 du code de l'urbanisme ;

CONSIDERANT l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'urbanisme (PLU) préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non-conformes et le développement de contentieux ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DECIDE de soumettre** l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, **à compter du 1^{er} février 2014**, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait et délibéré,

A Albias, Le 13 janvier 2014, au registre sont les signatures

Le Maire,



Christian TEYSSIERES